



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2021 à 18h

2021/098

Présents : Denis FEGNE, Philippe SOULE-PERE, Régine TOSON, Jean TRILLE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Michel DUHAMEL, Juliette SALANNE, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Jean-Christophe MADELAINE, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Dominique GAYE, Sandrine TREBUCQ

Absents : Gisèle VINCENT (procuration à Régine TOSON), Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Laetitia CAZABAN (procuration à Juliette SALANNE), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Jean-Baptiste MARTINEZ

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 15 novembre 2021

AUTORISATION POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'association France Nature Environnement a saisi le tribunal administratif de Pau concernant le refus de la commune de mettre en demeure le CDA Sud-Ouest pour qu'il retire un dispositif.

Afin de représenter la commune il est proposé de désigner Maître Julien SOULIE comme avocat de la commune.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le maire à ester en justice dans le cadre du contentieux devant le TA de Pau contre l'association FNE
- désigne Maître Julien SOULIE comme avocat de la commune dans cette affaire
- rappelle que la police d'assurance SMACL responsabilité civile a été saisie dès réception de la notification par le greffe du tribunal administratif de Pau

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le..... - 8 DEC. 2021
de la publication le..... 8 DEC. 2021
IBOS, le..... - 8 DEC. 2021

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

